

Mercredi 10 juillet 2024 à Gevrey Chambertin

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau
A l'attention de CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le projet, de création d'une canalisation sous la Cent Fonts, p porté par la congrégation Abbaye Notre-Dame de Cîteaux

Référence : 2024_15_DDT

Madame la Directrice,

Par courriel, reçu le 5 juin 2024, vous m'avez transmis le dossier, au titre de la rubrique 3.1.2.0 de la nomenclature à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, de passage d'une canalisation sous l'un des bras de la Cent Fonts porté par la congrégation Abbaye Notre-Dame de Cîteaux.

Le dossier a ainsi été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge révisé le 3 mars 2014, notamment sur les points suivants :

- Objectif général IV : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique ;
- Disposition IV-7 : Pérenniser les travaux de gestion de la ripisylve et la conservation des corridors biologiques.

La demande a également été étudiée au titre de sa compatibilité avec le SDAGE et du PDM RM 2022-2027, contenant notamment :

- Orientation Fondamentale 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Orientation Fondamentale 6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques.

La CLE a bien noté que le projet consiste à la pose d'une canalisation nécessitant la création d'une tranchée sur l'un des bras de la Cent Fonts transitant au sein de l'Abbaye de Cîteaux, sur une largeur de 3 mètres environ et sur 1 mètre de profondeur, pour une durée estimée à 1 journée.

Il est noté que les travaux se feront à partir de la berge, qu'un batardeau sera installé le temps de l'intervention et que le fond du bras sera « rebouché » par de la grave légèrement cimentée puis par les argiles extraites lors de l'ouverture de la rivière.

Dès lors où les risques de pollutions sont très faibles et que l'intérêt piscicole tout autant (bras transitant en souterrain en amont du site et en l'absence d'une population durablement implantée), la CLE de la Vouge donne un avis favorable au projet de passage d'une canalisation sous l'un des bras de la Cent Fonts présenté par la congrégation Abbaye Notre-Dame de Cîteaux.

Veillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO

